

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué le neuf avril, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Alain ABERARD, Christophe DUHAUT, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO, Céline COUTURIER

Etaient absent : NOEL Sylvain

Absent excusé : Quentin BEY, Ludovic COTIN

Absent représenté : Valérie SEYDEL par François-Régis GRANDVOINET

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Plantation de la parcelle 28j
Report des travaux sylvicoles de la parcelle 60r
ONF travaux de maintenance
Attribution des surplus d'affouage

DELIBERATIONS :

13-24 Plantation de la parcelle 28j:

Le maire présente le programme forestier 2024 proposé par l'ONF pour la plantation de 1400 plants + jalons de la parcelle 28j par l'entreprise Ambert Gilles
Les plants sont à la charge de la commune et à définir avec l'ONF pour les essences

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Ambert Gilles pour la plantation de 1400 plants + jalons

14-24 Report des travaux sylvicoles de la parcelle 60r :

Le maire présente le programme forestier 2024 proposé par l'ONF.
Le conseil municipal décide de reporter les travaux sylvicoles prévus dans cette parcelle, celle-ci n'étant pas finie d'être exploitée, ils seront prévus l'année suivante.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report des travaux sylvicoles de la parcelle 60r

15-24 ONF travaux de maintenance :

Le Maire présente le programme de maintenance 2024 proposé par l'ONF.

- Entretien du parcellaire : broyage mécanique (5kms)
- Fourniture de plaques de parcelle en aluminium (forêt communale)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'entretien du parcellaire
- **APPROUVE** la fourniture de plaques de parcelles en aluminium

16-24 Attribution surplus d'affouage :

Le Maire rappelle que vu le nombre de houppiers restant dans les différentes parcelles de la forêt communale exploitées, une proposition nous a été faite par l'entreprise EARL EN VAUX pour un montant de 2 400 € HT pour une estimation d'environ 400 stères.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise EARL EN VAUX
- Une facture lui sera adressée

17-24 Décision modificative n°1 Budget Communal :

Le Maire rappelle qu'une décision modificative est nécessaire concernant le budget communal. La commune doit établir un remboursement d'une Taxe d'Aménagement perçue suite à la non-réalisation d'une déclaration de travaux. Il convient donc de faire une augmentation de crédit budgétaire pour effectuer le remboursement auprès de la DDFIP du Doubs.

Il convient au regard des documents de prendre une décision modificative pour les articles et chapitres suivant :

- Budget commune :
 - 102298/040 opération ordre entre section (investissement dépenses) : +120€
 - 1318/13 recettes d'investissement (investissement recettes) : -120€

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative